

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /BÂTISSSES
Monsieur G. Van GOIDSENHOVEN
Echevin du Développement de la Ville
Département Urbanisme
Place du Conseil, 1
B-1070 BRUXELLES

V/réf. : 48483
N/réf. : AVL/KD/AND-2.196/s.547
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : ANDERLECHT. Rue du Souvenir, 58.
Rénovation d'un logement.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre demande du 10 décembre 2013, sous référence, réceptionnée le 13 décembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 18 décembre 2013.

La demande concerne une maison qui se situe dans la zone de protection du parc Forestier. Elle vise la rénovation d'un duplex aménagé au 2^{ème} étage et dans les combles et la construction de deux chiens assis, chacun n'excédant pas les 2/3 de la largeur des façades. Les deux pignons seraient isolés par l'extérieur. La demande inclut également la régularisation de la fermeture de la terrasse du 2^{ème} étage.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions projetées et celles à régulariser n'ont pas d'impact sur le site classé du parc Forestier.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier (+ par mail Mmes Fr. Cordier, M. Muret, L. Leirens, N. De Saeger,

MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx.